



PARC DU PILAT

CHARTRE NATURA 2000 COMMUNE À TROIS SITES NATURA DU PILAT

POUR QUI ?	Les propriétaires et ayants droits, acteurs des sites Natura 2000 du Pilat
POURQUOI ?	Gagner en cohérence et en efficacité
QUOI EXACTEMENT ?	<p>Trois sites Natura 2000, sur les 4 que compte le Pilat, ont validé leur documents d'Objectifs, les acteurs sont souvent communs, une similitude dans les habitats d'intérêt communautaire des trois sites, bien que chacun ait ses spécificités, et des problématiques communes (lutte contre la fermeture des milieux, recherches de pratiques extensives, ...) et enfin, un opérateur unique, le Parc, sur l'ensemble des sites Natura 2000 de son territoire.</p> <p>Le projet de Charte natura 2000 unique est ainsi née, afin de poursuivre la mise en place d'outils contractuels après la mise en place du dispositif de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées en 2008.</p> <p>Une même charte pour trois sites, ce qui conforte la notion de réseau propre à Natura 2000, celle d'un réseau écologique fonctionnel. Et bientôt un travail sur la trame verte qui relie chacun de ces sites entre eux ?</p>
DIMENSION EUROPEENNE EVENTUELLE	Réseau Natura 2000 européen
PLUS-VALUE PARC	Cohérence et coordination dans la conduite commune
OU ?	Parc naturel régional du Pilat Région Rhône-Alpes Départements Loire et Rhône
QUI ?	Mathilde Pantalacci mpantalacci@parc-naturel-pilat.fr Parc du Pilat - 04 74 87 52 01